

## **Obstacles à l'autosuffisance**

***Les obstacles à l'autosuffisance des survivantes comprennent les pressions financières, les défis liés à l'emploi, les problèmes associés à la garde des enfants et aux droits de visite, les effets de la violence sur la santé, la violence et le harcèlement continus et la difficulté d'obtenir l'aide nécessaire malgré une forte utilisation des services.***

Après avoir quitté leur partenaire violent, l'autosuffisance des femmes se heurtait à plusieurs obstacles, dont bon nombre sont modifiables. Les survivantes faisaient face à des perturbations financières, sociales et personnelles semblables à celles qui accompagnent toute séparation. En général, les femmes qui vivent une séparation et un divorce sont confrontées à plusieurs défis, incluant la monoparentalité, le fait d'être l'unique gagne-pain, la difficulté de trouver un logement abordable et les frais juridiques. En plus de ces défis, les survivantes à la violence faisaient souvent face à un harcèlement persistant et aux répercussions émotionnelles et physiques de la violence passée, tout en s'évertuant à élever leurs enfants avec un ancien partenaire qui était un parent agresseur. Même si les survivantes visées par l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes étaient créatives et pleines de ressources, elles faisaient face à des pressions financières, aux défis liés à l'emploi, aux problèmes associés à la garde des enfants et aux droits de visite, aux effets de la violence sur la santé, à la violence et au harcèlement continus et à la difficulté d'obtenir l'aide nécessaire malgré une forte utilisation des services.

L'étude a révélé des pressions financières importantes dans la vie des participantes. Le revenu est connu comme un des principaux facteurs déterminants de la santé. Le revenu moyen des survivantes s'élevait à 15 684 \$. Pour les survivantes de l'étude ayant des enfants à charge (57 %; n=170), le revenu moyen s'élevait à 16 785 \$, comparativement à 36 765 \$ en 2005 pour les familles monoparentales canadiennes dont le chef est la mère. Sur les 309 femmes visées par l'étude, 52 % ont rapporté un déclin du niveau de vie après avoir quitté leur partenaire, et la moitié trouvaient qu'il était très difficile de vivre avec leur revenu actuel. En ce qui concerne l'emploi :

- 55 % étaient sans emploi;
- 16 % travaillaient à temps partiel;
- 16 % étaient à la recherche d'un emploi;
- 16 % étaient inscrites à un programme de formation ou d'études.

Seulement 28 % des femmes ayant des enfants à charge avaient reçu une pension alimentaire pour enfants. Au cours des 12 derniers mois, les femmes ayant droit à une pension alimentaire avaient seulement reçu en moyenne six de 12 paiements en totalité. Dans une telle situation financière, les femmes avaient évidemment besoin d'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux : 31 % avaient reçu de l'aide sociale au cours du mois précédent leur première entrevue; 22 % avaient utilisé les services d'une banque d'alimentation; 20 % occupaient un logement public ou sans but lucratif.

Pour les survivantes, les perturbations découlant du harcèlement continu de l'ancien partenaire et des problèmes juridiques en matière de droit de la famille aggravaient les défis liés à la situation financière et à la santé. Sur les 309 participantes, 81 % ont dit avoir été harcelées par leur ancien partenaire après la fin de la relation, et 60 % ont rapporté un harcèlement continu au moment de la première entrevue, tenue en moyenne 20 mois après la fin de la relation. Interrogées sur la question de savoir si une ordonnance préventive avait été rendue à l'endroit de leur ancien partenaire, 35 % ont répondu par la positive. Lors de la deuxième entrevue qui a eu lieu en moyenne 32 mois après la fin de la relation, 13 % ont rapporté une ordonnance préventive en vigueur. Jouer le rôle parental avec un agresseur peut être particulièrement importun pour les femmes qui cherchent à faire la transition vers l'autosuffisance. Parmi les femmes ayant des enfants à charge, 28 % ont dit que leur ancien partenaire avait utilisé les enfants comme des pions pour se rapprocher d'elles au cours du dernier mois, et 16 % ont indiqué que leur ancien partenaire avait menacé d'enlever ou de faire enlever les

enfants au cours du dernier mois. Lors de la deuxième entrevue, 21 % des survivantes ayant des enfants à charge ont déclaré qu'il avait été « très difficile » ou « extrêmement difficile » au cours du dernier mois de traiter les questions relatives à la garde des enfants et aux droits de visite avec un ancien partenaire. Le tiers des participantes avaient bénéficié de services de défense ou de counseling des victimes de violence familiale au cours du mois précédant la première entrevue.

Les problèmes de santé représentent un autre obstacle à l'autosuffisance. De nombreuses femmes ayant participé à l'étude sur les effets de la violence sur la santé des femmes avaient de nombreux problèmes de santé physique et mentale susceptibles de nuire à l'autosuffisance. Interrogées sur leur situation relative à l'emploi, 12 % ont dit recevoir des prestations d'invalidité, et 7 % ont dit qu'elles ne travaillaient pas en raison de problèmes de santé. Sur les 309 femmes, 21 % étaient aux prises avec une douleur gravement débilitante, ayant perdu en moyenne 90 jours d'activités (au travail ou aux études) au cours des six derniers mois, tandis que 14 % souffraient d'une douleur modérément débilitante et avaient perdu 24 jours en moyenne. De plus, 25 % des femmes ont mentionné que leur travail ou d'autres activités avaient été limités pendant tout le temps ou la plupart du temps au cours du dernier mois à cause de leur santé physique. En outre, 27 % ont dit que leur travail ou leurs activités quotidiennes ordinaires avaient été effectués moins attentivement que d'habitude pendant tout le temps ou la plupart du temps au cours du dernier mois en raison de troubles émotionnels.

Interrogées sur leur utilisation des services au cours du dernier mois, 94 % des survivantes ont dit utiliser au moins un service parmi les services de santé, les services sociaux, les services juridiques ou les services aux victimes de violence. Les survivantes ont utilisé en moyenne quatre différents services au cours du dernier mois. Malgré ce taux élevé de l'utilisation des services, 65 % avaient encore de la difficulté à obtenir l'aide dont elles avaient besoin. Les survivantes ont signalé l'incapacité de bénéficier des services nécessaires qui suivent :

- médecin de famille pour des problèmes de santé personnels : 19 %
- psychiatre : 11 %
- psychologue : 10 %
- conseiller : 9 %
- aide juridique : 6 %
- dentiste : 21 %
- banque d'alimentation : 5 %

L'incapacité de bénéficier des services était due aux raisons suivantes :

- impossibilité de payer : 50 %
- liste d'attente : 42 %
- transport : 32 %
- impossibilité d'obtenir des renseignements sur le service : 26 %
- aucun service de garde d'enfants : 19 %
- aucun service disponible : 18 %
- aucune réponse du fournisseur de services : 16 %

*En ce qui concerne l'autosuffisance, les survivantes font face à des obstacles importants qui peuvent être éliminés grâce à des modifications aux politiques, aux programmes et aux services.*